

Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 11 mars 2025

Présidence: Cedric Panchaud

Ouverture: 20h00

Appel: 41 membres présents, 12 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés
Claude Bidlingmeyer
Philippe Blaser
Claudio Capriati
Anne Gaggio
Laurence Gritli
Samuel Gueissaz
Marie-Thérèse Hegetschweiler
Antonio Magallanes
Nicolas Mivelaz
Carmelo Nicolo
Isabelle Renschler
Hubert Silvain
Non Excusée
Anita Islami

Le quorum est atteint: 76%

Ordre du jour

- 1. Procès-verbal** de la séance du 4 février 2025.
- 2. Communications** du Président.
- 3. Communiqué** de la Municipalité N° 30.
- 4. Préavis municipal No. 49/2021-2026.** « Demande de crédit relative à l'installation d'un bloc sanitaire préfabriqué destiné au public sur le site du terrain de sport du Martinet D ». *Rapports de la Commission ad hoc et de la Cofin. Décision.*
- 5. Préavis municipal No. 51/2021-2026.** « Demande de crédit relative à l'intégration de la Commune de Rolle dans la société EneRolle SA pour la construction et l'exploitation d'un réseau thermique (CAD/FAD) par le lac ». *Rapports de la Commission ad hoc et de la Cofin. Décision.*
- 6. Postulat L. Bermejo-Dubois :** « Adaptation des horaires de bus à la nouvelle grille horaire des CFF ». *Rapport de la CPUM.*
- 7. Associations intercommunales :** AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales :** CODEV – COCISE – COMEDD.
- 8. Divers** et propositions individuelles.

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant les personnes présentes. Il passe à l'ordre du jour qui est accepté tel que proposé, à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 4 février 2025.

Sans remarques, le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président annonce que le Bureau du Conseil a reçu un courrier du collectif 43 m2 intitulé « Vivre dans la rue, l'échec d'un système » accompagné d'une petite brochure, brochure qui est à la disposition des membres du Conseil pour consultation. Il poursuit par la sortie du Conseil initialement prévue le 4 mai à propos de laquelle il donnera ultérieurement des précisions aux chefs de groupes.

3. Communications de la Municipalité

Mme Vollenweider rappelle l'exposition des toiles de Jürg Schmutz exposées et en vente à l'Office du Tourisme jusqu'au 21 mars 2025. La somme des ventes sera versée à SolidaRolle.

La Syndique évoque le sujet des vignes du district à Nyon. Chaque année les communes du district achètent quelques cartons de vin, et cette année le bénéfice des ventes sera versé à SolidaRolle également. Des bulletins de commande sont disponibles au greffe.

Mme Rod présente l'étang Rousseil qui est en cours de réaménagement et de remise en état. Ce site est exceptionnel en terme de biodiversité urbaine, et se compose de l'étang du haut qui accueille une population de tritons et l'étang du bas. Ce dernier a subi une fuite avec pour conséquence de n'avoir presque plus d'eau et de faune et donc d'être envahi de plantes. Cela n'a pas échappé à la COMEDD qui a incité à entreprendre une action afin de le maintenir dans le périmètre urbain. Il y a donc eu collaboration entre les membres de la COMEDD, le service de voirie de la commune, les écoles et un expert externe spécialiste des milieux aquifères pour la remise en état de l'étang. La Région de Nyon a soutenu le projet et des élèves de 9^e ont participé à la mise en place d'une nouvelle bâche recouverte de pierres et de divers matériaux pour accueillir la faune ; ils participeront également à la remise en état des abords en plantant de l'herbe, de la prairie fleurie, des iris. L'étang a été remis en eau la semaine précédente.

Le 14 mai à 18h30 la COMEDD organisera une conférence/table ronde sur le thème de l'alimentation durable, l'une des thématiques clés du plan climat en 2025. La conférence sera animée par M. Sacha Nick, professeur EPFL et Business School Lausanne. Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à Mme Cécile Rod.

4. Préavis municipal No. 49/2021-2026. « Demande de crédit relative à l'installation d'un bloc sanitaire préfabriqué destiné au public sur le site du terrain de sport du Martinet D ». *Rapports de la Commission ad hoc et de la Cofin. Décision.*

La rapportrice de la Commission des finances, Mme Ulliel, lit les conclusions du rapport.

Le rapporteur de la Commission ad hoc, M. Hay, lit les conclusions du rapport en demandant de prendre en considération le vœu relatif à la pose d'une caméra émis par la commission.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Ulliel propose à la Municipalité de retirer le préavis afin qu'elle réétudie le projet avec toutes les alternatives possibles, plus écologiques, moins coûteuses, pédagogiques, ainsi que d'autres communes l'ont fait avec grand succès.

M. Hay, qui trouve cette proposition étrange, relève que dans le quotidien « La Côte » il est mentionné que Nyon a refusé des toilettes bisexuelles, plus luxueuses, pour un montant du triple de celui proposé ici. Il pense que si la Municipalité propose ce projet c'est que le sujet a été étudié et qu'il est le résultat de recherches. Il se sentirait mal à l'aise de refuser le préavis pour ces raisons sachant que le Conseil n'est pas là pour faire de la gestion, mais pour approuver ou refuser les propositions de la Municipalité. Si ce dernier estime que le projet n'est pas suffisamment écologique, il peut simplement le refuser sans prétendre que c'est trop cher ou autre. Ce sujet a certainement été très étudié.

M. Walter peine à comprendre l'intervention de Mme Ulliel car effectivement des études ont été menées, et il se demande où se trouve la notion pédagogique pour des toilettes publiques. Il désire quelques explications.

Mme Ulliel explique que la notion pédagogique est destinée aux enfants en leur montrant ce que sont les toilettes sèches et comment les utiliser.

M. Founou relève qu'à la lecture des rapports, le groupe des Verts a été un peu perturbé par celui de la Cofin car y il était mentionné que la solution des toilettes sèches n'est pas très positive, surtout à cause des odeurs. Or, on lit dans le même rapport que des toilettes sèches à Morges donnent entière satisfaction, aussi en matière d'odeurs. Deux versions divergentes sont donc évoquées, et des membres du groupe sont allés inspecter des toilettes sèches à Morges et à Ecublens, de même qu'ils ont pris des renseignements auprès de fournisseurs qui leur ont indiqué des prix nettement inférieurs à ceux indiqués dans le préavis, de l'ordre de Fr. 20'000.-. Il aimerait donc recevoir une clarification sur ces points afin de comprendre, entre autres, l'écart de Fr. 200'000.- environ.

M. Walter concède que l'écart de prix est important et que les informations divergent entre les demandes faites par la Municipalité et celles faites par les commissions. On peut chercher où se trouve l'erreur en refusant le préavis pour mieux repartir avec un autre préavis ultérieur ou, selon discussions entre les membres de la Municipalité, le retirer. Toutefois, le travail a été fait, des analyses ont été menées et pour un bloc de toilettes publiques tel qu'il est proposé, le prix indiqué dans le préavis est tout à fait correct et correspond à ce qui se fait. Cette option a été privilégiée parce que le matériel choisi est de l'inox, que le système est contrôlable et autonettoyant, ce qui ne peut pas être le cas pour des toilettes sèches. Il y a également la question de l'architecture. Il comprend les questionnements de part et d'autre car il avait lui-même posé l'option des toilettes sèches, option que ses services ont qualifiée de mauvaise et qui n'a donc pas figuré dans le rapport. Si quelqu'un trouve des toilettes sèches idoines, au top du top avec des références, la Municipalité est preneuse. Il propose l'arrêt des débats durant quelques minutes afin que la Municipalité se concerte sur l'opportunité de reporter ou de retirer le préavis.

Le Président annonce une suspension de séance de 5 minutes.

Le débat reprend et M. Walter annonce que la Municipalité a décidé de ne pas retirer le préavis et de se conformer à l'avis du Conseil.

M. Scaiola, qui est sensible aux questions écologiques, estime fondamental que des toilettes situées en un tel endroit soient solides. Il relève que l'un des soucis majeurs actuellement au collège du Martinet est la destruction systématique des toilettes malgré toute tentative de prévention. Il craint que des toilettes moins solides que celles en inox ne soient vandalisées et que l'on paie plusieurs fois pour des remises en état.

M. Joly relève que l'inox est résistant mais pas très durable et que le site du Martinet est surveillé par des caméras. Il pense qu'on devrait pouvoir prévenir les déprédations.

M. Hay contredit M. Joly car la commission a émis un vœu consistant à poser une caméra spécifiquement destinée à la surveillance des toilettes, étant donné que les caméras déjà en place ne capteront pas forcément ce qui se passera autour de l'édicule. Il faut que ce soit surveillé.

D'après le Municipal, en dehors des heures d'activité ces toilettes seront fermées par un système de gestion de l'horaire. Le concept est bien pensé et solide mais il faut une caméra dédiée.

Mme Beck revient sur le fait que les commissions ad hoc et Cofin, dans leur grande majorité, ont accepté le préavis tel que déposé et le Conseil n'a pas à poursuivre la discussion ; on peut passer au vote.

Le Président ferme la discussion et passe au vote qui montre que le préavis municipal N° 49 est **refusé** par 21 non, 13 oui, 5 abstentions.

5. Préavis municipal No. 51/2021-2026. « Demande de crédit relative à l'intégration de la Commune de Rolle dans la société EneRolle SA pour la construction et l'exploitation d'un réseau thermique (CAD/FAD) par le lac ». *Rapports de la Commission ad hoc et de la Cofin.* **Décision.**

Le rapporteur de la Commission ad hoc, M. Hay, lit les vœux mentionnés dans le rapport, vœux résultant d'une discussion et d'une recherche de consensus entre les membres de la commission.

La Syndique aimerait savoir si la Municipalité peut se prononcer sur ces vœux en donnant son avis après l'énoncé de chaque vœu, chacun d'eux ayant été étudié en séance de municipalité.

« La Commission émet les vœux suivants qu'elle souhaite approuvés explicitement par le Conseil communal » :

La Syndique précise, à propos de des vœux approuvés explicitement par le Conseil communal que la loi sur les communes, article 34, dispose: « un membre du Conseil peut adresser ou mettre un vœu à l'adresse de la Municipalité, la Municipalité y répond immédiatement ou lors de la séance suivante ; il n'y a pas de vote ni de résolution ». Le Conseil peut voter à l'issue des vœux, mais le vote n'aura aucun impact.

Vœu 1- Les décisions relatives au tarif du CAD doivent donc être prises à l'unanimité du Conseil d'administration d'EneRolle SA

Réponse : La Municipalité refuse le vœu car les décisions du Conseil d'administration seront prises aux 4/5^e de ses membres, dont 2 membres sont des délégués de la Commune.

Vœu 2- Les deux voix de la commune de Rolle au Conseil d'administration d'EneRolle SA devraient représenter l'avis de l'intégralité de la Municipalité déterminé par vote ou consensus, et non l'avis personnel de chaque conseiller municipal siégeant à ce Conseil.

Réponse : Il est évident que les deux voix de la Commune vont représenter un consensus ou la majorité ; c'est comme un Codir dans une association intercommunale où l'on discute toujours des points qui seront votés d'après le consensus obtenu à l'unanimité ou à la majorité.

Vœu 3- Compte tenu de la grande complexité de ce projet, la Municipalité est encouragée à faire appel à un expert indépendant pour analyser l'impact de décisions importantes comme une hausse des tarifs ou un report des travaux de déploiement par exemple : cet expert permettra à la Municipalité d'argumenter à niveau de compétences égales avec le partenaire Romande Energie.

Réponse : C'est déjà ainsi que la Municipalité procède ; en cas de besoin d'expertise, elle va chercher l'expert adéquat à l'extérieur. Cela a été fait par un mandat confié à la HEIG-VD et par des conseils auprès d'une avocate spécialisée dans le droit des contrats lorsque le crédit d'étude a été demandé.

Vœu 4- La Municipalité est invitée à considérer la mise en place d'une stratégie pour convaincre et inciter les propriétaires à se raccorder au CAD (ne pas baser sa stratégie sur la coercition).

Réponse : Des séances d'information seront organisées et ont été déjà organisées, et des citoyens se rendent d'ailleurs déjà directement à la commune pour y obtenir des renseignements et savoir comment se raccorder au CAD.

Vœu 5- La Municipalité est invitée à mettre en place un programme d'information pour les locataires dont les charges risquent d'augmenter considérablement par rapport au prix actuel du gaz ou du mazout en raison du raccordement au CAD.

Pour maintenir un équilibre financier pour les frais de locataires, et étant donné que le projet prévoit qu'un investisseur tiers assume la production de chaleur, la commission souligne que les propriétaires seront avantagés avec le passage au CAD puisqu'ils ne supporteront plus les coûts d'installation ni d'amortissement de la chaudière. Il est donc demandé que la facture des frais de chauffage soit détaillée afin que ces coûts ne soient pas imputés aux locataires. Par ailleurs, le basculement vers l'utilisation d'une source de chaleur renouvelable doit s'accompagner de mesures d'amélioration énergétique sans répercussions sur les loyers. En cas d'impact important, des aides pour les locataires à revenus modestes devraient être préconisées.

Réponse : Les locataires des appartements communaux seront bien entendu informés, mais les locataires de bâtiments privés devront être informés par leur propriétaire. Quant aux factures, elles sont déjà détaillées, et si des citoyens ont besoin d'aide ils peuvent déjà s'adresser et obtenir une aide auprès de la Commune. A noter que c'est le droit du bail qui fait foi.

Vœu 6- La Municipalité est encouragée à inclure et à développer, pour l'avenir, les compétences de la COMEDD dans ce dossier dont elle a été complètement exclue, compte tenu du fait que, dans son rôle actuel, celle-ci est limitée exclusivement à des initiatives de participation et d'organisation d'événements avec les habitants.

Réponse : Mme Rod remarque que certains membres de la COMEDD lui ont fait remarquer que cette commission est trop impliquée dans l'opérationnel et qu'elle ne devrait pas fonctionner ainsi, et après c'est le contraire qui est reproché. Elle rappelle que la COMEDD est une commission consultative au même titre que la COCISE par exemple, commissions qui sont en partie composées de membres du Conseil communal ayant prêté serment et ayant un devoir de réserve, et également de simples citoyens de tous types qui peuvent avoir des compétences en énergie/développement durable ou pas du tout. Ce n'est pas le rôle de cette commission de jouer les experts dans le cadre du projet du CAD.

Le rapporteur de la Commission ad hoc, M. Hay, lit à présent les conclusions du rapport.

La rapportrice de la Commission des finances, Mme Ulliel, lit l'amendement puis les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

La Syndique annonce que la Municipalité refuse l'amendement qui, s'il est refusé, permettra que la somme soit utilisée pour sa politique budgétaire, somme qui devra de toute façon être validée par le Conseil pour son utilisation. Pour exemple, si les comptes communaux sont négatifs, la Municipalité peut décider de combler le déficit en puisant dans ce compte de politique budgétaire. Si l'amendement est accepté, la Municipalité proposera un règlement dès l'entrée en fonction de MCH2 avec des critères précis pour utiliser cette réserve, que le Conseil validera ou pas. La Municipalité ne fait que proposer, le Conseil décide.

M. Rapini explique que la Cofin, dans sa majorité, propose d'abroger le point 6 car il n'est pas opportun de lier les deux sujets, soit l'entrée au capital d'EneRolle et le transfert du montant de Fr. 7'350'000.- de la réserve du gaz au fonds de réserve de politique budgétaire. Pour la Cofin, cette réserve du gaz devrait bénéficier à ceux qui ont contribué à l'alimenter, donc aux utilisateurs du réseau du gaz en priorité, comme un coup de pouce financier lorsque ces utilisateurs devront passer à une autre source d'énergie.

L'amendement proposé n'enlève rien au soutien unanime de la commission aux conclusions amendées, et il remercie les personnes qui ont fourni de nombreuses informations permettant d'identifier des aléas et d'émettre des réserves liées à des risques de gouvernance pour ce projet public/privé avec un partenaire, Romande Energie, qui est une entreprise à but lucratif. Cela étant, malgré ces réserves, la Cofin soutient ce projet qui sert les intérêts des rollois.

Mme Ulliel revient sur la remarque de la Syndique qu'elle estime être du chantage, et pense que la réserve du gaz doit faire l'objet d'un préavis municipal au vu de son montant très important.

La Syndique, qui n'estime pas avoir fait du chantage, rappelle qu'elle a présenté une proposition sur laquelle le Conseil va se prononcer ; il n'y a là aucune trace d'un quelconque chantage.

M. Founou, au nom du groupe des Verts, se réjouit de l'accord quasi unanime des deux commissions sur ce projet pour lequel la Municipalité est allée de l'avant et qu'elle propose aujourd'hui. Le groupe n'a pas d'avis tranché sur l'amendement mais ce surplus a été créé par une surfacturation des utilisateurs du gaz. On pourrait se dire qu'il est juste de rendre cet argent à ceux qui ont payé un peu plus, mais comment identifier qui a trop payé ? Il faudrait retourner 5 à 10 ans en arrière, savoir s'il faut identifier les propriétaires ou les locataires, et est-ce que les propriétaires dédommageraient les locataires ? Ces aspects pratiques sont compliqués à gérer, et la solution proposée par la Municipalité de remettre l'argent à disposition des rollois, consommateurs de gaz ou non, semble une solution pragmatique. Le groupe soutiendra donc le préavis tel que présenté.

Mme Ruchti trouve qu'il est difficile d'entendre dire que le gaz a été surfacturé aux rollois et il ne faudrait pas que les conseillers partent avec cette idée-là ce soir. Lorsque le prix du gaz est fixé on ne connaît pas le prix d'achat définitif, on ne connaît pas la consommation définitive. Cette réserve du gaz a été générée au fil des années par une erreur de comptabilisation des SIL, en faveur de Rolle, qui vendait plus de gaz qu'elle n'en achetait... La conjoncture a fait que cette réserve a pu être constituée, qui n'est pas un compte affecté, qui n'est pas une somme sur un compte mais une écriture comptable. Redistribuer cette somme serait éminemment compliqué, et la proposition faite par la Municipalité de suppléer le réseau de distribution du gaz par un réseau de chauffage à distance avec l'énergie du lac est finalement ce que l'on doit aux rollois par rapport à la constitution de cette réserve. Aujourd'hui il faut s'imaginer que dans l'accompagnement que l'on va faire, les principaux consommateurs raccordés au CAD seront d'anciens clients du gaz qui seront donc les premiers à bénéficier de cette énergie. La Municipalité recommande de ne pas accepter l'amendement.

M. Tschudin attire l'attention de la Municipalité sur le rapport de gestion – page 157 – où il est clairement indiqué « fonds affecté ». Il y a d'autres fonds, mais le fonds de réserve de gaz est mentionné comme fonds affecté. Si l'on veut redistribuer, dissoudre ou renommer un compte, qu'il soit affecté ou non, c'est par une proposition émanant de la Municipalité ensuite approuvée ou non par le Conseil. Dans le cas présent, mieux vaut abroger le point 6 et passer par la procédure normale afin de discuter de ce fonds, de décider de ce que l'on en fait et dire que l'on met par exemple Fr. 5'000'000.- au CAD ou Fr. 0.-. On aurait dû procéder ainsi avant de dire que l'on peut disposer de ce fonds. Sauf erreur, lors de la précédente législature, la question avait déjà été soulevée de prendre la réserve de gaz afin de l'employer dans le ménage commun, mais avait été finalement refusée par le Conseil.

La Syndique confirme qu'il est bien mentionné dans le rapport de gestion qu'il s'agit d'un compte affecté et qu'il a été considéré comme tel durant des années, mais en fait ce n'est pas un compte affecté. On peut donc très bien le transférer, avec l'accord des conseillers, dans la politique budgétaire.

M. Dubuis estime que cette réserve du gaz doit être utilisée à ce pourquoi elle a été créée. Le chauffage à distance ne débutera pas demain et il y a encore des années durant lesquelles le prix du gaz pourrait être lissé, tel que cela a été fait par le passé.

Il y a des incertitudes sur les coûts de démantèlement du réseau, des incertitudes sur les coûts de fonctionnement du réseau restant pour les utilisateurs qui ne seront pas raccordés au CAD. Il pense que l'amendement peut être accepté, et que le sujet pourra être repris lorsque l'on connaîtra les coûts réels et savoir ainsi combien on pourra prendre dans cette réserve si besoin est.

Mme Ruchti rappelle que les commissions ont toutes eu accès au plan directeur de distribution du gaz par une analyse qui a été menée avant la réalisation du préavis du CAD. Cette analyse montre à combien s'élève le coût de démantèlement des infrastructures de gaz existantes sur le territoire avec un lissage sur les années. Ces montants ont donc été étudiés et sont à disposition, le travail a été fait en amont et le chiffre indiqué permet de maintenir le réseau du gaz et d'en assumer son fonctionnement sur les années à venir. Si par principe l'utilisation de la réserve du gaz est refusée, cela signifie que les bénéfices futurs du CAD seront reversés au CAD.

M. Joly estime dommage que cette réserve du gaz monopolise le débat pour l'instant car l'essentiel du préavis doit encore être débattu. Il pense que l'incompréhension du Conseil par rapport à cette réserve est due au fait qu'elle vient en même temps que le CAD et on ne comprend pas pourquoi on devrait justement à présent s'occuper du transfert de cette réserve du gaz alors que l'on doit décider du réseau thermique. Il s'agit d'une conjonction un peu malheureuse, et un débat aurait dû avoir lieu spécifiquement sur cette réserve afin de prendre une décision éclairée et bien comprendre ce que l'on en fait. La décision de la Cofin d'abroger ce point est destinée à pouvoir en discuter ultérieurement.

M. Dubuis relève que le rapport est très bien fait mais le montant calculé pour le démantèlement du réseau du gaz est à la dizaine de francs près, et dans tous les projets communaux il y a chaque fois des divers et imprévus de plus de 10%. Dans le rapport il y a Fr. 0.- sur cette ligne de divers et imprévus quand bien même il s'agit d'un projet qui va s'étaler sur un grand nombre d'années. Il répète donc qu'il n'y a pas d'urgence à toucher à cette réserve, ce pourra être fait en connaissance de cause plus tard.

Le Président clôt la discussion pour passer au vote relatif à l'amendement qui montre qu'il est accepté par 25 oui, 12 non, 5 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond du préavis amendé.

M. Hay fait un retour en 2020 lors du dépôt par la Municipalité d'un préavis –N° 48/2016-2021– demandant un crédit de Fr. 38'000.- pour réaliser une étude de faisabilité pour un chauffage à distance sur la commune de Rolle. Ce préavis fut fortement critiqué alors que la commission était unanime pour reconnaître que l'idée était bonne. Toutefois, comme le préavis prévoyait d'accorder le mandat d'étude à une société partie prenante en étant probablement le fournisseur de services retenu, la commission a estimé que cela ne permettait pas une objectivité suffisante. Ce préavis fut finalement retiré par la Municipalité. En 2023 est sorti un préavis intéressant relatif à des travaux avec enfouissement de nouveaux tuyaux à la rue des Jardins. A l'occasion du traitement de ce préavis par la commission, un membre avait demandé si des tuyaux en réserve pour le chauffage à distance ne pourraient être posés. Au final, le rapport mentionnait que la Municipalité n'avait pas de projet quant à un chauffage à distance. A présent le préavis N° 51 est déposé, les jeux étant faits on n'a pas vraiment le choix ; c'est oui ou non mais pas oui mais... Si c'est non le chauffage à distance se fera quand même dans le futur quartier « Schenk » et peut-être que Romande Energie voudra en faire plus sans avis de la Commune. Si on accepte on pourra dire deux ou trois choses mais la commission pense que la Municipalité a de très faibles compétences en la matière en comparaison avec son partenaire dont c'est le domaine de compétences, ce qui ne permet pas des discussions d'égal à égal. Si Romande Energie dit qu'il faut augmenter les prix, il n'y a pas d'alternative puis qu'elle pourra développer tous les arguments. La marge de manœuvre communale sera réduite.

La commission a largement débattu du prix qui de toute évidence n'est pas donné. Les vœux font état d'une grande inquiétude pour les locataires qui n'auront aucune marge de décision mais qui devront payer cette chaleur verte, et selon les expériences récoltées, le prix du CAD est nettement plus lourd que celui du chauffage traditionnel. C'est au Conseil communal de les sensibiliser car des charges supplémentaires seront imposées aux citoyens rollois. Il désire lancer une pierre dans l'étang et mettre en place un référendum spontané, afin que la population se prononce sur le CAD puisqu'il y aura un impact dont les rollois ne se rendent pas compte pour l'instant.

M. Founou évoque la question du prix et remarque qu'il s'agit d'un investissement à très long terme qui pourrait même dépendre de l'Etat puisqu'il faut se projeter à un horizon de 30 ou 60 ans, durées qui ne permettent pas aux entreprises de savoir si leur pérennité atteindra cet horizon. Sachant que le prix est une notion très dynamique, on peut se demander quels seront les prix de l'énergie dans 20 ou 30 ans, quand on pense aux variations de prix subies ces dernières années en raison de facteurs tels que la guerre en Ukraine qui a fait exploser les coûts du gaz. Quels que soient les business plans présentés, on ne peut pas savoir quelle sera l'évolution des prix des matières fossiles. L'un des avantages du CAD est qu'il y a deux données connues, à savoir le lac et le prix de l'électricité. On espère qu'avec la transition générale qui se fait au niveau suisse, on aura le contrôle sur la production de l'électricité, entre autres avec le développement de l'énergie solaire. Il faut bien sûr être sensible à la question des locataires, mais sachant que les premiers raccordés seront des entreprises dans de grands bâtiments, les horizons temporels sont très différents. Il est compliqué de savoir si le CAD sera plus économique que le gaz naturel importé sur le terme de 20 ou 30 ans. Il s'agit d'un choix stratégique. Quant à la consultation de la population, il ne pense pas que cela apporterait plus que ne le font déjà les discussions entre conseillers communaux qui représentent la population, surtout si le résultat dégage une très large majorité. La légitimité démocratique devrait ainsi être obtenue.

Mme Ruchti dit qu'il s'agit de prendre le train en marche ou pas, le partenariat étant un accélérateur. Effectivement, peu de temps en arrière on n'avait pas factuellement de projet de chauffage à distance. Ce projet existe à présent, et il est important de rappeler que c'est de la responsabilité municipale d'aider la commune à assumer sa part de la transition énergétique sachant que ce moyen est efficace. Plus que d'évaluer si le prix de l'énergie sera ou ne sera pas supérieur, la démarche du CAD est d'accompagner une transition avec l'isolation et l'amélioration énergétique des bâtiments eux-mêmes. C'est moins d'énergie pour chauffer la même quantité de bâtiments. Ce n'est le seul projet du CAD qui fera l'entier du travail, la population aussi doit être partie prenante. En ce qui concerne le partenariat la Romande Energie aurait pu partir seule, ce point fut discuté, mais la décision qui a été prise était l'accompagnement car étant partenaire la commune peut orienter le prix autant que les axes de développement du réseau, tant que faire se peut.

M. Joly ne se fait pas d'illusions car se passer des énergies fossiles pour un réseau thermique coûte cher. Dans le cas présent, le projet coûte cher pas tellement par l'énergie utilisée mais par les infrastructures nécessaires pour sa distribution à l'échelle de la commune. A propos du tarif comparé dans le rapport de la commission ad hoc, il estime que comparaison n'est pas raison. En fait, c'est le prix du kWh qui a été comparé, mais pas la consommation équivalente avec l'inclusion des taxes de raccordement des infrastructures financées par les propriétaires ou les collectivités. La comparaison est donc très difficile à effectuer. M. Prix, qui aime bien mettre son nez dans ce genre de tarifs, n'a encore rien dessiné au niveau de leur standardisation. Un rendement estimé, à Genève, est d'un peu moins de 5% et le rendement estimé pour Rolle est dans la fourchette. Oui cela coûte cher, à cause de l'infrastructure et pas de l'énergie elle-même. Se pose la question des pointes de températures négatives à Rolle, il faudra compter sur des appoints avec le gaz dans les centrales de quartier afin d'élever la température de l'eau à un niveau suffisant pour chauffer les immeubles. Avec ce projet, le territoire rollois fait un pas gigantesque dans la direction de la suppression de sa dépendance aux énergies fossiles.

Oui cela coûte cher mais la commune investit dans ce projet et y participe, ce qui lui donne une certaine marge de manœuvre et permet d'accélérer la transition. Lorsque l'investissement sera fait, l'argent emprunté et mis dans EneRolle, l'endettement montera à un niveau assez élevé. Le financement de ces emprunts ne pourra pas être financé par l'impôt des rollois, seulement par EneRolle et les tarifs facturés aux clients. L'énergie est un marché de concurrence dont les tarifs ne peuvent être subventionnés par les impôts des rollois. Dans cette démarche aucune recette fiscale ne sera transmissible à EneRolle pour autre chose que l'investissement; les tarifs refinanceront les sommes injectées.

Mme Bermejo Dubois remarque qu'il s'agit d'une belle opportunité, malgré la complexité du projet, de gérer les affaires communales d'une manière différente par un partenariat privé/public. Néanmoins, elle remarque, au sujet du business plan – chapitre « potentiel de raccordement et business plan » la qualification PAC. De nombreux bâtiments, notamment dans le quartier ouest, ont été construits il y a environ une vingtaine d'années et sont équipés par des PAC dont c'est, dans les trois prochaines années, la période de renouvellement. Ceci signifie donc que dans trois ans tous ces bâtiments auront renouvelé leur PAC qui sera reconduit pour une période de 15 à 20 ans. En terme de business plan, par exemple le raccordement du quartier des Uttins prévu en 2034 verra certainement peu de propriétaires intéressés par le raccordement au CAD car le renouvellement se fera aux environs de 2045. Ce sujet lui semble d'importance, est-ce que la planification pourrait être revue en tenant compte du renouvellement des PAC ?

Mme Ruchti confirme que des perspectives de développement ont été articulées, et afin d'être réalistes elles sont raisonnables et pas trop ambitieuses. A chaque sollicitation de nouveaux lots de propriétaires, l'analyse est menée en étant planifiée et accompagnée. Dans certaines zones la Romande Energie propose une énergie de transition le temps que le réseau soit prêt à être raccordé. Toutes les ouvertures sont possibles. En cas d'acceptation ce soir, la Municipalité entamera une campagne de communication auprès de l'ensemble des citoyens et des propriétaires pour répondre au mieux aux enjeux et à la temporalité que les rollois pourront rencontrer tout en gérant un opérationnel général. Il y aura bien sûr des travaux d'infrastructure routière, qui colleront au plus près du devenir du CAD, qui seront nécessaires pour les futurs raccordements. Les propriétaires d'importantes copropriétés comme celles des Uttins seront invités à une séance d'analyses et de discussions afin de voir quelles sont les échéances réelles en espérant trouver une conjonction positive des temporalités.

M. Tschudin fait un vœu, en fonction de l'annexe et de la réponse de Mont-sur-Rolle. Il désire qu'il soit protocolé que le jour où Mont-sur-Rolle viendra demander son raccordement au réseau, que cette commune ne paie pas seulement les coûts d'entretien mais participe sérieusement à l'investissement. Il attend de la Municipalité qu'elle tienne le Conseil au courant du prix à payer par Mont-sur-Rolle pour rejoindre le réseau du CAD. Pour exemple, Gilly n'a pas participé au coût de construction de la déchetterie, cette commune paie seulement les frais variables.

M. Dubuis attire l'attention des conseillers sur le rapport de la Cofin qui évoque des problèmes de gouvernance et de contrôle. Ce sont des points susceptibles de poser problème un jour ou l'autre, raison pour laquelle il était important de les faire figurer dans le rapport. Il se demande si le Conseil ne devrait pas disposer d'une commission thématique qui puisse suivre le projet dans la durée ; au vu de sa complexité et des questions susceptibles d'apparaître, elle serait vraiment utile.

La Syndique relève que la commission thématique correspond en fait la commission de gestion. Elle a en outre bien pris note du vœu de M. Tschudin et le jour où Mont-sur-Rolle se raccordera au CAD sera le jour de la fusion des deux communes...

Conseil Communal de Rolle

M. Cuendet précise que les vœux du PM 34 ont quand même été écoutés, tel celui où il était demandé que la gouvernance soit en faveur de la Commune et il félicite la Municipalité d'être parvenue à obtenir les 4/5e au Conseil d'Administration. Il relève que l'eau du lac n'est pas volatile et qu'elle est comparée à la molécule du gaz dont l'équivalent est le kWh d'électricité, électricité très consommée à Rolle et dont le prix est également volatile. Il soutient ce pari sur l'avenir.

Le Président clôt la discussion et invite la rapportrice de la Cofin à relire les conclusions amendées du rapport. Il passe ensuite au vote sur le fond du préavis, vote qui montre que le préavis municipal N° 51 est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 51 **amendé** de la Municipalité du 25 novembre 2024
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc et de la Cofin chargées d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter le présent préavis municipal 2021-2026/N° 51 concernant une demande de crédit relative à l'intégration de la Commune de Rolle dans la société EneRolle SA pour la construction et l'exploitation d'un réseau thermique (CAD/FAD) par le lac.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de FR. 7'350'000.- pour le financement de la nouvelle société à créer, EneRolle SA, comme décrit dans le préavis municipal.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de Fr. 7'350'000.- auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
4. D'autoriser la Municipalité à imputer ce montant sur les comptes 912042 « Capital-Actions EneRolle SA » et 912203 « Prêt EneRolle SA » comme mentionné au point 10.9 du préavis.
5. D'autoriser la Municipalité, au moment venu, à transformer le prêt actionnaires en capital-actions pour lequel il n'y aura pas d'amortissement.
6. Abrogé.

Le Préavis N° 51 amendé est accepté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance le 11 mars 2025

Suite à l'annonce du résultat du vote, le Président rappelle les règles sur le référendum spontané et constate que celui-ci n'est pas demandé par les Conseillers.

6. **Postulat L. Bermejo-Dubois** : « Adaptation des horaires de bus à la nouvelle grille horaire des CFF ». *Rapport de la CPUM.*

Le Président rappelle les règles relatives au postulat et passe la parole au rapporteur de la commission, M. Stambach, pour la lecture des conclusions.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rod rappelle que la Municipalité n'a aucun problème à traiter ce dossier et demande à la commission, concernant le point 2 des conclusions sur les aspects financiers, si vraiment il n'est pas possible de présenter un préavis par la suite car si tel est le cas il faut refuser le renvoi. Effectivement, si rien ne peut être entrepris en fonction du point 2, mieux vaut ne rien entreprendre.

M. Joly avoue qu'il est interloqué. Le territoire rollois n'étant pas immense on peut se rendre assez vite à la gare, en 20 minutes au plus à pied, en 5 minutes à vélo, et on discute pour savoir s'il ne faudrait pas quasiment doubler la cadence des bus.

Est-ce vraiment une demande des citoyens rollois et n'est-on pas un peu gâtés à Rolle... Durant des années on a eu le privilège de pouvoir partir dans les deux directions aux mêmes horaires, privilège de la seule commune de Rolle. Il faut noter que les horaires ne pourront plus être recadencés comme avant, et les CFF ont annoncé que prochainement les horaires seront adaptés chaque année. Le projet demandé ce soir pour adapter les horaires de bus sera certainement caduc en décembre 2025 et il n'est pas du ressort de la Municipalité et du Conseil de modifier les horaires de l'ensemble des bus desservant la gare de Rolle ; par ailleurs il n'est pas certain que cela intéresse vraiment les rollois.

Mme Bermejo Dubois tient à rappeler que le postulat ne porte pas seulement sur les questions de confort d'horaires mieux adaptés, mais également sur le changement de paradigme pour la ville. On est en train de dévitaliser le centre-ville puisque les usagers des transports publics sont invités à commuter à Gland, donc moins de déplacements à Rolle. Il s'agit aussi d'éviter que Rolle ne devienne une cité-dortoir.

Mme Rod rassure M. Joly car des discussions avec la Région Nyon sont en cours pour les aspects régionaux ; du personnel à la Région Nyon est dédié à ce travail-là car la mobilité est un sujet régional, et les lignes CFF régionales seront traitées par la Région Nyon. Le Green Bus est une ligne en partie rolloise, cette partie est traitée à l'interne.

M. Morier-Genoud explique que le point financier soulevé correspond au désir de la commission de ne pas le traiter par une étude externe, mais en interne.

M. Joly relève que si c'est Région Nyon qui est en charge du point des lignes régionales, pourquoi avoir émis un postulat pour renvoi à la Municipalité qui transmettra à Région Nyon. Il ne voit ni ne comprend l'intérêt du postulat.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur le postulat dont le résultat est qu'il est **accepté** par 14 oui, 13 non, 4 abstentions. Il est donc renvoyé à la Municipalité pour traitement.

7. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / Commissions consultatives municipales : CODEV – COCISE – COMEDD.

La parole n'est pas demandée.

8. Divers et propositions individuelles.

M. D. Bidlingmeyer a remarqué que les plates-bandes des jardins sur les quais sont jolies mais dangereuses car bordées de petites parois métalliques qui ressortent de 4 à 5 cm du sol. Elles se trouvent également vers le Casino et là encore sont dangereuses en cas de trébuchement ou de perte d'équilibre. Est-ce un endroit propice ?

Mme Ruchti relève que ce point a déjà été rapporté et qu'il s'agit pour ces plates-bandes de contenir les copeaux destinés à limiter l'arrosage ; suite à des discussions, celles qui se trouvent devant le débarcadère pourraient être remontées d'une quarantaine de centimètres et il est étudié la possibilité de les transformer en assise, pas pour la zone en herbe mais pour la zone de circulation.

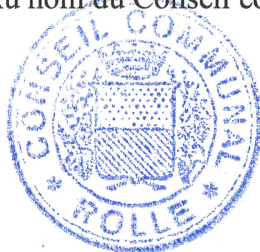
Conseil Communal de Rolle

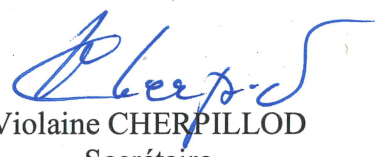
Le Président clôt les discussions, annonce la séance du 6 mai, et salue les conseillers.

La séance est levée à 22h11.

Au nom du Conseil communal


Cedric PANCHAUD
Président




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire